

RÉGION ILE DE FRANCE

Paris région PhD 2020

La Région soutient l'emploi scientifique en lien avec les besoins des entreprises en cofinçant des allocations doctorales. Sont éligibles des projets portant sur un Domaine d'intérêt majeur et associant un laboratoire et une entreprise.

Pour quel type de projet ?

Alors que 30 projets de thèses ont déjà bénéficié d'un soutien régional en 2019, cet appel à candidatures 2020 « Paris Region PhD » financera 35 nouveaux projets sur les 100 projets prévus à horizon 2021.

Les projets de recherche attendus cibleront les enjeux du développement numérique des entreprises (IoT, intelligence artificielle, blockchain, big data, robotique...) et porteront sur des thématiques de recherche liées aux défis économiques et sociétaux ciblés par la Région dans le cadre des **Domaines d'intérêt majeur (DIM)**.

En lien avec 2 de ses priorités stratégiques en 2020, « santé » et « sciences humaines et sociales », la Région porte une attention particulière aux projets mobilisant les technologies de l'intelligence artificielle appliquées aux domaines de la santé et des humanités numériques, mettant en avant les forces franciliennes dans ces domaines.

Qui peut en bénéficier ?

Chercheurs

Jeunes scientifiques réalisant leur doctorat partagé entre un établissement d'enseignement supérieur de recherche et une structure du monde socio-économique établis en Île-de-France.

En référence aux critères européens en matière d'emplois scientifiques et technologiques, aucun critère de nationalité, d'âge et de sexe des candidats n'est retenu.

Les candidats à cette allocation doivent répondre aux critères suivants :

- Être titulaire d'un master 2 ou équivalent, non titulaire d'un doctorat,
- S'inscrire dans une école doctorale francilienne, en 1^{re} année de doctorat à la rentrée universitaire 2020-2021,
- S'engager à débiter sa recherche doctorale en janvier 2021 au plus tard.

Quelle est la nature de l'aide ?

Financement de contrats doctoraux à hauteur de 100.000€ maximum par doctorant visant à rémunérer son activité de recherche.

Le financement régional est accordé aux structures coordinatrices des DIM qui le reversent aux établissements employeurs des doctorants retenus.

Quelles démarches ?

Les dossiers de candidature doivent être déposés par le directeur de thèse du laboratoire sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr.

Seuls les dossiers complets et transmis dans les délais seront instruits.

A noter

L'appel à candidatures 2019 est ouvert à tous les laboratoires souhaitant accueillir un doctorant dont le projet de recherche est lié aux thématiques portées par les réseaux de recherche labellisés par la Région (Domaines d'intérêt majeur) et coconstruit en partenariat avec un partenaire socio-économique (entreprise en particulier).



13 novembre 2019


24 février 2020

En résumé

Date limite de dépôt: 24 février 2020

Montant: maximum 100 000 euros par doctorant

Plus d'infos

 [Pièces à télécharger](#)